

**CAISSE D' ACTIONS SOCIALES
DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ELECTRIQUE ET GAZIERE
DE SEINE ET MARNE**

**COMPTE RENDU - RELEVÉ DE DECISIONS N° 04/24
DU CONSEIL D' ADMINISTRATION DU MARDI 21 MAI 2024**



ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu relevé de décisions n° 03/24 du 12 mars 2024
2. Point sur la CMCAS
3. Point activités
4. Report de l'AG de la CMCAS
5. Point AG SLVie et vœux
6. Questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

CGT : Jean-Louis LEFRANÇOIS (Président), Jean-Claude FRANCOIS (1^{er} Vice-Président), Gilles RIVIERE (Vice-Président), Antoine MARINO (Trésorier Général adjoint), Céline MILLOT (Trésorière Générale), Philippe BECHU (Secrétaire Général adjoint), Pascal COTTIN, Romuald CHEVALLIER, Laurent BOURSEAU, Danielle CAVILLON, Paul LUCAS, William RUDEREAU.

CFDT : Valérie FOUQUET, Laurent BARTHEL, Jean-Louis LY, Catherine LE MENN.

CFE/CGC : Sophie CASTANET.

FO : Frédéric DORLEAC.

EXCUSÉS

CGT : Fabrice DAYNES (Secrétaire Général).

CFDT : Florian BARATTE.

CFE/CGC : Gabriel FERREIRA, David MOSIMANN.

En ouverture de séance, le Président de la CMCAS précise que le Conseil d'Administration sera uniquement retranscrit sous forme de relevés de décisions annexant les délibérations. Par conséquent, aucun procès-verbal ne sera établi, en revanche l'enregistrement audio sera conservé.

Il présente ensuite William RUDEREAU nouveau au sein du Conseil d'Administration, de la délégation CGT, gazier sur Savigny le Temple, et Yanne ARMENGOL, qui est chargée de prendre des notes pour rédiger un relevé de décisions, et non un PV mot à mot. Il s'assure que l'assemblée est d'accord sur le principe du relevé de décisions.

Il présente aussi Pascal COTTIN, Président de la Commission Santé Solidarité, avec l'accord des membres présents.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président propose que l'on vote concernant le remplacement du Secrétaire Général, car Fabrice DAYNES a souhaité réintégrer sa Direction et n'est plus Secrétaire Général de la CMCAS. Sur proposition de la délégation CGT, il présente la candidature de Romuald CHEVALLIER.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 31-05-21

Le Conseil d'Administration sur proposition de la délégation CGT propose la candidature de Romuald CHEVALLIER au poste de Secrétaire Général en remplacement de Fabrice DAYNES. Le Conseil d'Administration lors de sa séance du **21 mai 2024**, approuve à l'unanimité.

- **POUR :** UNANIMITÉ (12 CGT, 4 CFDT, 1 CFE/CGC, 1 FO)

1- Validation du compte-rendu du relevé de décisions n° 03/24 du 12 mars 2024

Le Président présente ses excuses sur le fait que les documents ont été transmis un peu tardivement, toujours pour des raisons dues aux absences prolongées du personnel, comme il en sera question lors du point sur la CMCAS.

Catherine LE MENN rappelle que le PV du Conseil d'Administration du 9 janvier 2024 n'a toujours pas été envoyé. Le Président informe que suite au départ en congé maternité de la secrétaire des élus, la responsable de la communication était en charge du relevé de décisions qui à ce jour demeure introuvable. Néanmoins, toutes les délibérations relatives à ce Conseil sont bien disponibles (pour rappel elles concernaient des votes importants tels que l'élection du Président et du Bureau).

DÉLIBÉRATION N°2024 – 32-05-21

Le Conseil d'Administration lors de sa séance du **25 mai 2024**, approuve à la majorité relative la validation du relevé de décisions du Conseil d'Administration du 12/03/2024.

- **POUR :** 12 CGT, 4 CFDT, 1 CFE/CGC
- **ABSTENTION :** 1 FO.

2- Point sur la CMCAS

Le Chef de Service de la CMCAS évoque les divers arrêts maladie et arrivées prochaines dans les services. En préambule il annonce 6 absents :

- La chargée de Communication est en arrêt maladie jusqu'à fin mai
- Un assistant du service Santé Sanitaire et Sociale a prolongé son arrêt jusqu'à fin mai
- Une assistante Activités est prolongée jusqu'à fin juin
- Un agent administratif, qui doit partir le 1^{er} juin, est en arrêt
- La secrétaire des élus, qui était en congé maternité, est passée en arrêt maladie
- Une TAC est en arrêt maladie jusqu'au 24 mai.

Autres informations :

- La secrétaire des élus a refusé le poste d'assistante en GF 9/11, qui était prévu sur juillet
- La technicienne trésorerie-comptabilité passe au niveau d'assistante au 1^{er} juillet
- L'intérimaire TAC est toujours présente jusqu'à fin juin
- Une secrétaire des élus intérimaire est maintenant présente au sein de la CMCAS depuis début mai jusqu'à fin juin
- Un poste d'agent administratif a été ouvert, pour remplacer celui qui s'en va au 1er juin. La date de son arrivée est à définir avec sa Direction. Sur les 2 candidats reçus, ce dernier semble être le plus approprié pour le poste. Il remplirait la fonction d'agent administratif, mais serait aussi susceptible d'être requis sur d'autres tâches, particulièrement les convoyages, qui représentent une part importante du travail à faire, la billetterie et les inscriptions aux activités ; cela permettrait de soulager beaucoup de personnes
- Un ancien TAC nous a demandé d'accueillir son fils pour un stage scolaire de 15 jours au mois de juin.

Catherine LE MENN demande si l'on doit s'inquiéter de ce nombre d'absences.

Le Président répond à cette remarque en confirmant que cette situation est en effet problématique. Il rappelle qu'à la suite de la décision de passer à 4 jours de présentiel sur site, certains agents ont réagi ; certains ont produit un arrêt maladie, d'autres ont fait le vœu, en plus, de réintégrer leur entreprise. La plupart de ces absences semble liée à ce jour de TAD en moins. La CMCAS ne peut pas vraiment rivaliser avec les entreprises à ce niveau-là vu la petite taille des effectifs et du besoin de cohésion des équipes sur place. Le président informe que certaines Directions lui auraient adressé des courriers sur les risques psycho-sociaux sur les agents. Il souligne que pour les recrutements futurs, il sera nécessaire de préciser le fait que 4 jours de présentiel sont demandés. Il rappelle que les agents sont conventionnés (durée 3 ans). Le Président rappelle que le TAD est un phénomène qui a été imposé à une époque de crise sanitaire, il ne s'agissait pas d'un choix délibéré de la CMCAS. Cela complique l'organisation pour le Chef de Service. Par ailleurs, il pense que même si les 2 jours de TAD étaient rétablis, le problème des absences ne serait pas réglé pour autant.

Sophie CASTANET demande : est-ce seulement le jour de TAD en moins qui est incriminé pour les RPS ?

Le Président pense que le relationnel dans le travail est aussi concerné. Le jour de TAD en moins n'était que le déclencheur. Le Président pense que le Conseil aurait un rôle à jouer auprès des Directions. Celles-ci sont gênées lors de la reprise des agents car les métiers quittés ne sont plus disponibles dans

les entreprises. Les Directions ont une responsabilité, elles doivent s'engager à plus de souplesse sur les dates de la Convention pour les agents qui sont en RPS.

Le problème actuellement, précise le Président, c'est surtout que les agents font une comparaison entre ce qui est proposé en entreprise au sujet des TAD et ce qui est proposé à la CMCAS désormais. Cependant, dans les entreprises, les conditions de fond ne sont pas les mêmes ; les postes, le nombre de salarié et le matériel de travail (comme les PC ou les téléphones portables) sont laissés sur place pour être éventuellement partagés, alors qu'au sein de la CMCAS le matériel est propre à chaque agent et la plupart les apporte chaque soir chez eux.

Cependant les entreprises ont aussi leur part de responsabilité. Aujourd'hui les agents qui intègrent la CMCAS sont « déplacés » loin de leurs collègues depuis la fermeture de Melun. La nouvelle adresse de la CMCAS leur donne peut-être l'impression d'être loin de leur groupe EDF/GDF, sans appartenance. Les 3 ans de blocage de la Convention se rajoutent à ça. Le Président suggère de rédiger un courrier en ce sens aux Directions afin qu'ils prennent connaissance de ces éléments problématiques. Le Président précisera que peu importe les dates des Conventions, il validera toute demande de réintégration qui sera exprimée et s'engage à accompagner tous les agents qui le souhaitent dans leur réintégration.

Le Président demande que soient exprimées toutes remarques à ce sujet.

Frédéric DORLEAC valide qu'effectivement les agents ont tendance à comparer avec les conditions dans les entreprises alors que l'effectif n'est pas comparable, et que certaines tâches sont parfaitement automatisées et réalisables en TAD sans préjudice. Il confirme aussi que les TAD ont été imposés à un moment particulier (crise sanitaire), qui n'est peut-être plus d'actualité aujourd'hui. Par ailleurs, cela a malheureusement provoqué la perte de 700 emplois.

Valérie FOUQUET mentionne que dans le secteur EDF/GDF au contraire, le télétravail permet de réduire certains coûts de fonctionnement et est plutôt apprécié par les dirigeants.

Pour le Président, cet intérêt de réduction de coûts pour l'entreprise n'est pas forcément un avantage pour le salarié car finalement ce dernier risque de ne plus avoir de lieu de travail du tout.

Pascal COTTIN précise que le TAD était un instrument utile à un moment donné, mais qu'il enlève la dimension du lien social et de l'esprit d'équipe ; les entreprises commencent à en prendre conscience ; le télétravail devrait être ramené à des besoins plus ponctuels comme des problèmes de transport ou de gestion liée à la scolarisation des enfants, etc. Dans le cas de la CMCAS, nous avons une structure qui a besoin d'un travail en équipe bien présente sur site, en relation constante avec les élus, les bénévoles. Il pense aussi que les entreprises devraient de leur côté prendre conscience qu'il faut réduire le télétravail et réintégrer le personnel pour plus de cohérence.

Le Président propose de voter la rédaction d'un courrier aux Directions afin de démontrer que tous sont bien conscients de la situation problématique des RPS possibles (le Président, à part un courriel, n'a reçu aucune assistance satisfaisante de la part de la médecine du travail sur ce problème).

Catherine LE MENN pense qu'il serait bien d'en discuter avant avec les agents concernés pour s'assurer des points qui posent un problème.

Le Président souligne que cela a déjà été fait avec les agents en question. Il évoque pour illustrer son propos, que la dernière arrivée parmi les TAC a déjà évoqué auprès du Chef de Service la possibilité qu'elle réintègre son entreprise car les 2 jours de TAD faisaient partie de la raison pour laquelle elle est venue sur la CMCAS.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 33-05-21

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **21 mai 2024**, approuve à l'unanimité des présents, la décision de rédiger un courrier aux Directions afin de les sensibiliser au fait que les RPS ne sont pas du seul fait de la CMCAS. Il serait raisonnable que les Directions prennent en compte les désirs des agents qui souhaitent réintégrer leur entreprise en assouplissant les dates imposées par la convention.

Ce courrier sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

- **POUR :** UNANIMITÉ (12 CGT, 4 CFDT, 1 CFE/CGC, 1 FO)

Le Chef de Service évoque la nouvelle aide PAP, imposée par le gouvernement, pour la mise en place de laquelle l'ensemble des CAS rencontre des difficultés. La complexité des modalités (gros dossier à remplir) en freine la mise en place (prévue pour le 1^{er} août). La parade serait de faire se rencontrer la CMCAS avec les structures évaluatrices (EVAL 77) pour évaluer les personnes âgées éligibles à cette aide. Cela serait bénéfique pour notre technicien ASS afin qu'il soit plus efficace sur ce dossier. Cette rencontre était prévue le 22 mai, mais elle a été repoussée.

Le Président confirme que les formalités sont devenues beaucoup plus complexes à tel point que les entreprises ne sont pas intéressées ; de ce fait il devient compliqué de trouver du personnel pour aller évaluer les bénéficiaires pour leur faire profiter de cette aide. Il rappelle que cette contrainte vient d'une réforme gouvernementale.

Il s'agirait de signer une convention entre la CMCAS et EVAL 77 pour que la mise en place soit facilitée.

Vu le manque de personnel, les dossiers à traiter prennent du retard dans tous les domaines, notamment sur les voyages à valider. Le Chef de Service demande une certaine tolérance au moins pour une semaine encore le temps que la technicienne du service Activités revienne de congé.

Catherine LE MENN demande si c'est pour cette raison que les agents n'ont pas encore reçu les confirmations des séjours.

Le Chef de Service précise que pour l'instant il en est au stade des pré-inscriptions. La forclusion était prévue au 20 mai, mais du temps supplémentaire sera laissé pour que ceux qui auraient oublié aient le temps de s'inscrire, jusqu'à fin de semaine prochaine au plus tard. Ensuite un listing sera fait et la confirmation sera envoyée aux agents.

3- Point activités

Commission Santé Solidarité

Présentation du tableau récapitulatif des ACTIVITES EN COURS. Le Président demande à ce que la partie COMMISSION SANTE SOLIDARITE soit disposée en premier.

Pascal COTTIN évoque le séjour qui a déjà été mentionné lors du dernier Conseil pour les Sables d'Olonne, prévu fin septembre début octobre, la réservation a été faite pour 40 personnes, 35 lits. Les inscriptions vont démarrer courant juin. Cependant il y a un problème au niveau du prix de la prestation ménage. Un devis a été soumis pour un montant de 1 150 € HT comprenant les lits refaits et le ménage, ça représenterait 33 € pour faire un lit ! Il faut donc réintervenir auprès du secteur local pour demander un devis plus réaliste à un autre prestataire.

Les inscriptions seront faites à partir de fin juin.

Le Président souligne que ce séjour est prévu pour des personnes peu autonomes.

Pascal COTTIN rajoute qu'il concerne aussi les faibles revenus qui n'ont pas l'habitude de participer aux voyages plus traditionnels qui sont proposés. Le but est de sortir un peu des sentiers battus et de faire sortir des personnes qui ne sont pas habituées à participer à cette activité, et de les faire se rencontrer, tout en veillant à avoir un programme adapté à leurs capacités motrices, petites sorties l'après-midi par exemple.

Le Président propose que la communication pour ce type de séjour précise clairement qu'on s'adresse à un panel de personnes plutôt âgées et à faibles revenus (pour ne pas confondre avec les séjours proposés aux pensionnés par exemple).

Pascal COTTIN précise qu'il est difficile de faire le tri sur certains critères tels que l'âge et surtout les revenus, à moins de faire un mailing auprès des plus de 75 ans, ça semble un peu indélicat.

Danièle CAVILLON confirme qu'on ne cible pas bien les personnes qui devraient être ciblées (par exemple ceux qui répondent sont plutôt jeunes retraités avec des revenus qui leur permettent d'aller vers d'autres types de séjours).

Philippe BECHU précise qu'après discussion avec les personnes concernées, ce qui les dérange le plus c'est la durée des séjours. Sur une semaine ça leur paraît long car ils n'ont pas l'habitude (sans parler de ceux qui ont des animaux ou des plantes à arroser).

Danièle CAVILLON souligne que c'est le premier pas le plus difficile car après ils ont envie d'y revenir.

Catherine LE MENN confirme que dans de bonnes conditions où les personnes sont bien encouragées et prises en main, mises dans un groupe qui leur correspond, elles ont envie de participer de nouveau.

Le Président suggère aussi qu'il serait judicieux de prévoir, lors de séjours, un panel de quelques places qui seraient totalement prises en charge pour les faibles revenus, y compris leur transport de porte à porte. Cela serait bien dans l'esprit séjour solidaire.

Pascal COTTIN voudrait s'assurer de trouver la bonne formule dans la communication afin de ne froisser personne. Il faudrait aussi bien faire comprendre que la confidentialité serait totale, et qu'il n'y aurait aucune forme de discrimination tout au long du séjour.

Sophie CASTANET suggère que les éléments apparaissent directement sur la grille qui est fournie pour le barème.

Le Président suggère aussi de les contacter individuellement en leur posant des questions sur les sujets qui pourraient les retenir, bien qu'il soit très délicat de parler des revenus pour des questions de dignité, comme le soulignent Danièle CAVILLON et Catherine LE MENN.

Antoine MARINO propose que ces personnes soient par exemple invitées à se joindre au repas des pensionnés afin de les encourager à sortir et en profiter pour discuter avec eux, établir un contact, travailler sur le lien à établir avec ces personnes.

Le Président maintient qu'avant tout, un premier pas doit être fait, en premier lieu au niveau de la grille, pour que les personnes concernées soient rassurées. Le budget pour 2024 étant déjà bouclé, cela ne se fera pas avant 2025, mais il serait intéressant d'en discuter dès à présent.

Pascal COTTIN assure que le sujet sera bien évoqué lors de la prochaine commission le 17 juin.

Commission Arts, Loisirs et Sports

- Antoine MARINO commence avec la Saison Pêche 2024, il n'y a pas grand-chose à dire.
- Concernant la soirée Parc Astérix c'est plein.
- Pour la Concentration Moto Pleaux, un groupe What's App a été créé. William RUDEREAU fera partie de cette sortie. Un restaurant pour vendredi midi est réservé à MOULINS, sur les conseils des camarades de MOULINS. Il y a 10 personnes qui partent de MELUN, et d'autres de NEMOURS.
- L'activité KARTING est prévue fin septembre début octobre. C'est une activité qui marche toujours bien et qui rassemble pas mal de jeunes.
- Concernant les cours et exposition de Peinture, c'est lancé, comme les autres années, l'exposition se tiendra au mois de novembre.
- Pour la journée festive de la CMCAS, prévue pour début septembre, la commission propose de l'orienter davantage sur les actifs. Il y aura une soirée festive avec une paella, un DJ, une structure gonflable pour les enfants, un magicien en close up.
- Un week-end en Normandie est aussi prévu dans le budget au mois d'octobre, sans transport, sur la ville de CAEN, avec visite au Mémorial de CAEN, un repas pris en commun le soir, et le reste, quartier libre. C'est en cours de finition.
- La journée « dans les arbres », c'est une journée orientée sur la sylvo-thérapie, sur une journée au mois d'octobre, en forêt, en osmose avec les arbres. Le représentant était convaincant sur sa relation entre l'arbre et lui. De nos jours il y a de plus en plus de gens qui se tournent vers l'écologie, la nature. Il y a une proposition dans FONTAINEBLEAU et dans le 91.

Laurent BARTHEL pour le 77 a eu un contact avec une personne pour la sylvo-thérapie sur FONTAINEBLEAU, et n'a pas de retour à ce jour.

Antoine MARINO précise qu'il s'agit d'une première démarche pour savoir s'il y a une population intéressée par ce genre de sortie. Les places disponibles seront au nombre de 20 (c'est le maximum pour l'encadrant de cette activité). La proposition initiale sera retenue.

- Le loto aura lieu au mois d'octobre.

Concernant les places d'Escalade :

Laurent BARTHEL demande des précisions concernant des billets qui auraient été achetés mais personne n'a encore rien reçu.

Le Chef de Service répond qu'en fait les places n'ont pas encore été achetées, notre comptable doit envoyer le chèque.

Sophie CASTANET demande s'il est possible de faire un achat de place pour Les Renardières.

Le Président demande si une convention a été signée entre KARMA et la CMCAS comme cela avait été évoqué. C'est la SLV12 qui devait revoir la convention avec KARMA et la retourner. C'était il y a quelques temps, mais depuis on dirait que rien n'a été fait.

Romuald CHEVALLIER signale que KARMA demanderait une identification des personnes avec les billets. Sophie CASTANET mentionne qu'avec l'attestation active ça suffit.

Le Chef de Service a appelé la comptable qui lui précise que le chèque est fait, elle va l'envoyer à KARMA à FONTAINEBLEAU, mais les places seront à retirer sur place.

Sophie CASTANET propose d'aller les récupérer sur son chemin. Elle remet son numéro de portable au Chef de Service pour qu'il la prévienne dès que les places seront disponibles. Elle demande des précisions sur le prix de la place (8.11 €) qu'il faudra récupérer.

Sophie CASTANET demande s'il y a un prix pour les abonnements.

Le Président insiste sur le fait qu'il serait intéressant de signer une convention pour convenir aussi d'un prix pour les abonnements.

Laurent BARTHEL revient sur l'activité Peinture. Il avait été convenu, lors du Conseil d'Administration du 9 janvier, que des stages de peinture seraient pris en charge ; l'assistante du Service Activité de la CAS77 devait contacter les bénéficiaires du 77 (d'après une liste fournie par la Commission) pour leur proposer ces stages. Mais, depuis, l'assistante est en arrêt et rien n'a été fait.

Sophie CASTANET confirme qu'en effet ce projet avait bien été validé lors du vote du budget.

En l'absence du PV et des éléments concernant la séance, le Président valide le fait que cette affaire est à suivre.

Commission Pensionnés

- Gilles RIVIERE commence par évoquer la sortie Baie de Somme les 7 et 8 mai, lors de laquelle tout s'est bien déroulé. Il y avait 49 inscrits.
- Chez Gégéne : bien parti pour les demandes sur 100 personnes il y a 47 inscrits. Les bénéficiaires ont cessé de s'inscrire dès que le document sur les voyages est paru. Gilles RIVIERE rappelle que les activités ne rentrent pas dans le cadre de l'historique voyages.
- Au mois de septembre une sortie culturelle à Paris est prévue pour le Musée Grévin, le Grand Rex et un restaurant le midi.
- Le 17 octobre, cabaret La Nouba, c'est en cours.
- Le 14 novembre, repas des pensionnés, qui va être affiné en Commission la semaine prochaine.

Le président demande à ce qu'on l'on pense bien aux pensionnés qui n'ont pas de mail, pour prévoir une communication par courrier.

Paul LUCAS précise que pour le repas des pensionnés, il est bien prévu d'envoyer les invitations par courrier.

Le Président souligne que les pensionnés doivent être informés de toutes les activités proposées, pas seulement du repas. Il propose que soit établi une sorte de catalogue sur lequel toutes les activités seraient bien mentionnées pour qu'ils en aient connaissance.

Paul LUCAS confirme qu'un catalogue a bien été fait, qu'il a été diffusé, notamment lors de la sortie galette des rois, mais peut-être n'a-t-il pas été diffusé à la totalité des pensionnés (en l'occurrence pour ceux qui n'étaient pas présents ce jour-là).

Le Président insiste surtout au sujet des retraités sans internet (en grande partie au niveau de la SLV de Nangis qui est appelée à disparaître en septembre) qui se sentiraient d'autant plus isolés, ils n'auraient plus de lien avec les activités. Cela est valable aussi pour les personnes qui sont en EHPAD.

Commission Jeunesse

- Romuald CHEVALLIER commence par l'activité Speedpark à SERVONS prévue le 26 juin, pour 30 enfants. Cette activité ne concerne que les enfants, de 7 à 15 ans.
- La journée Nigloland a été reportée faute de bénévole pour y participer.
- L'activité Fort Boyard, prévue le 19 mai n'a pas été lancée, finalement elle sera programmée en octobre.
- Concernant les Livres d'été, ils sont sur le site internet, par tranche d'âge. Il y a 560 demandes. La date limite est le 31 mai.
- Les abonnements pour les classes de CP sont reconduits, comme l'année dernière. Il y a 38 demandes. La date de forclusion est le 1^{er} août
- Concernant les cadeaux de naissance, c'est en cours. C'est HELFRICH qui a été retenu. Il y aura une sélection de 30 jouets par tranche d'âge.

Sophie CASTANET informe qu'un bénéficiaire n'a toujours pas reçu son abonnement CP depuis Noël dernier ! Le Président lui demande de transférer la demande au Chef de Service de la CMCAS pour qu'il fasse le nécessaire.

Valérie FOUQUET demande si la Commission a travaillé sur le spectacle de Noël.

Romuald CHEVALLIER répond qu'en effet, certains éléments sont finalisés. Le spectacle aura lieu au sein de la salle de Bois le Roi, le 1^{er} décembre. Pour les inscriptions il fera le point avec le Chef de Service.

Voyages CMCAS

Le Président rappelle qu'il reste encore les Voyages à voir. Ils ont bien été accueillis, tout est plein. La date de forclusion était prévue aujourd'hui, mais elle a été un peu repoussée car tout le monde n'est pas encore inscrit. La délégation CGT suggère que toutes les inscriptions soient acceptées afin d'éviter toute injustice éventuelle. Le tri sera fait ensuite en fonction des places disponibles. Le Président suggère de mettre au vote le principe de prendre l'ensemble des demandes.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 34-05-21

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **21 mai 2024**, approuve à l'unanimité des présents, la proposition de la délégation CGT, d'accepter l'ensemble des demandes d'inscription aux voyages, sous réserve ensuite des disponibilités des prestataires concernés.

- **POUR :** UNANIMITÉ (12 CGT, 4 CFDT, 1 CFE/CGC, 1 FO)

Ci-après le tableau récapitulatif, et remis à jour, des ACTIVITES EN COURS.

ACTIVITES EN COURS

COMMISSION SANTE SOLIDARITE

ACTIVITES

Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
SEJOUR SOLIDAIRE +75 ANS	01/10/24	35	A VENIR		

COMMISSION ARTS, LOISIRS ET SPORTS

ACTIVITES

Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
SAISON PECHE 2024	01/03/24			25	25
SOIREE PARC ASTERIX	08/06/24	800		799	799
CONCENTRATION MOTO PLEAUX	31/05 AU 2/6/2024	20		PAS DE RETOUR	12
COURS DE PEINTURE	01/01/24	30			22
EXOPOSITION PEINTURE	01/11/24	100		A VENIR	
SOIREE FESTIVE	08/09/24	300		A VENIR	
WEEK-END EN NORMANDIE	EN OCTOBRE	50		A VENIR	
SYLVOTHERAPIE	A DEFINIR	30		A VENIR	
LOTO	01/10/24	300		A VENIR	
SOIREE KARTING	du 27/09 au 04/10/24				

BILLETTERIE

Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
SPA BILLET PARCOURS AQUATONIC	28/03/24	142		23	
BILLETS KARTLAND	pas de date limite	1135		246	
SPA BILLET PARCOURS AQUATONIC + SOIN	28/03/24	0			
SPEEDPARK	Date limite 25/02/2025	700		145	145

COMMISSION PENSIONNES

ACTIVITES

Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
CABARET LA NOUBA	17/10/24	100	A VENIR		
JOURNEE PARISIENNE	24/09/24	50	A VENIR		
CHEZ GEGENE	13/06/24	100		47	
LA BAIE DE SOMME	7 au 8/05/2024	50		49	

COMMISSION JEUNESSE

ACTIVITES

Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
SPEEDPARK SERVONS	26/06/24	30	A VENIR		
JOURNEE NIGLOLAND	01/10/24	50	REPORTE		
FORT BOYARD	19/05/24	40	A VENIR		
LIVRE D'ÉTÉ	01/06/24	904		561	
ABONNEMENT CP	01/09/24	249		38	
CADEAUX DE NAISSANCE	01/01/24			6	

VOYAGES CMCAS

LA CROISIERE SUR LE NIL	01/10/24	100	20/05/24	107	100
IRLANDE	01/01/24	50	31/05/24	79	50
ANDALOUSIE	01/10/24	50	31/05/24	66	50
LONDRES 2J-1N	01/11/24	50	31/05/24	57	50
LONDRES 3J-2N	01/10/24	50	31/05/24	79	50

4- Report de l'Assemblée Générale

Initialement prévue le 18 juin, elle a été reportée faute de personnel pour gérer en temps voulu tous les documents de préparation.

Le président propose la date du mardi 17 septembre 2024. Il a fait en sorte de choisir une date qui ne dérange pas encore une fois les cours peinture qui sont sans arrêt décalés.

Sophie CASTANET et Frédéric DORLEAC signalent qu'ils ont déjà quelque chose de prévu à cette date et qu'ils ne pourront pas être présents.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 35-05-21

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **21 mai 2024**, approuve à l'unanimité le report de la date de l'Assemblée Générale. Initialement prévue au 18 juin, elle aura lieu le **17 septembre 2024**.

- **POUR :** UNANIMITÉ (12 CGT, 4 CFDT, 1 CFE/CGC, 1 FO)

5- Point AG SLVie et Vœux

Le Président n'a toujours pas de date pour l'Assemblée Générale de la SLV12. Toutes les autres AG se sont bien passées.

Il n'y a pas de vœux particuliers.

2- Questions diverses

Laurent BARTHEL demande si, dans le cadre de l'activité canoé déjà programmée, les stagiaires peuvent participer, car il y aura seulement une dizaine de participants (sur 50 places proposées). Les stagiaires concernés sont des scolaires.

Sophie CASTANET et Frédéric DORLEAC pensent qu'il pourrait y avoir un problème au niveau des assurances.

L'activité est quand même maintenue, il faudra renégocier pour ne payer que pour le nombre d'entrées effectives (et non pour les 50 prévues au départ).

Pas d'autres questions.

Le Président lève la séance.

Le prochain Conseil d'Administration est prévu le mardi 2 juillet 2024